

Objectifs :

Accueillir 10 logements par an à l'horizon 2030

Atteindre les 2500 habitants

Favoriser prioritairement le comblement des dents creuses et les opérations de reconquête urbaine

Accueillir une mixité d'habitat et de population - donner la priorité aux primo accedants et aux jeunes

PLU

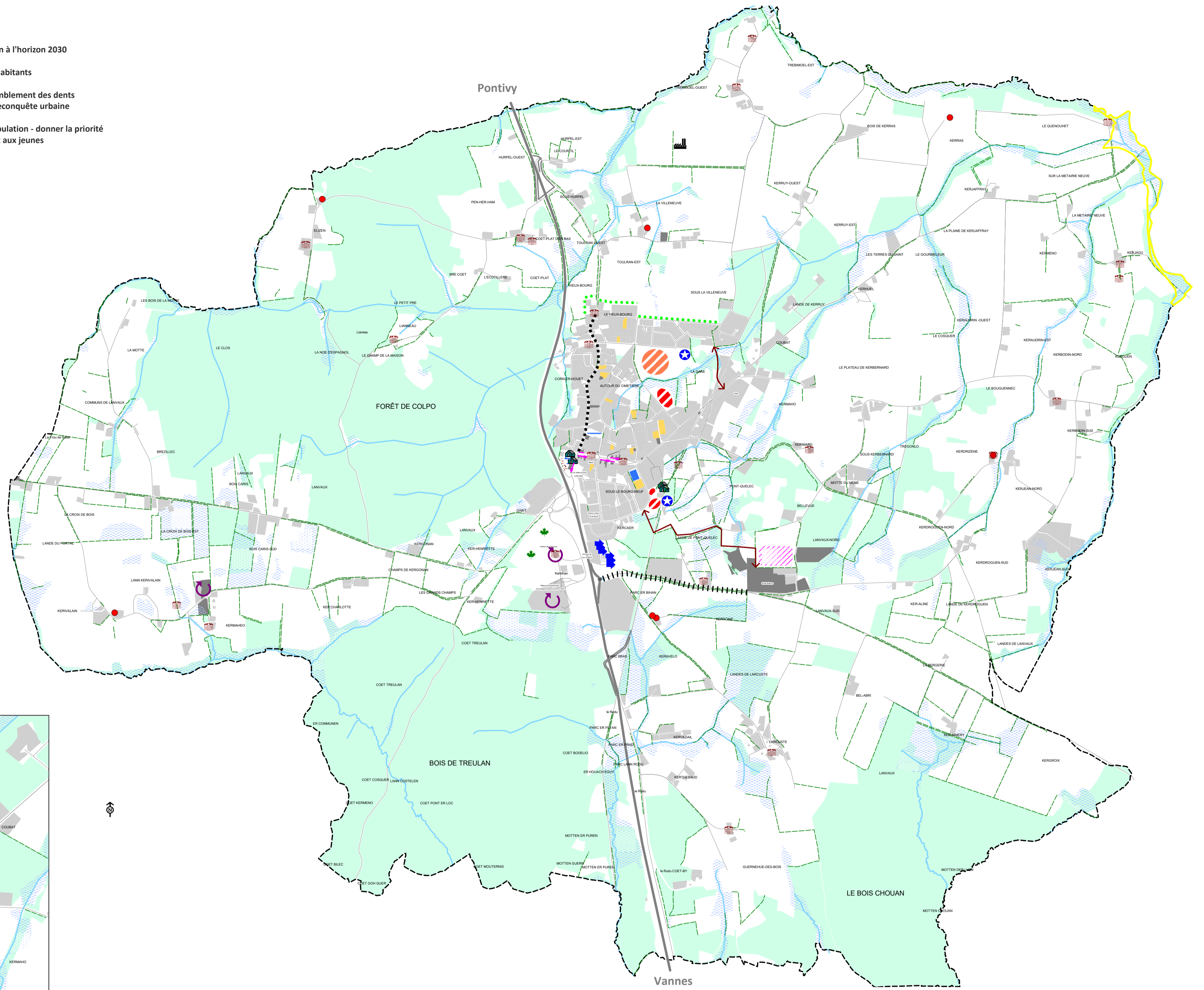
Elaboration

P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

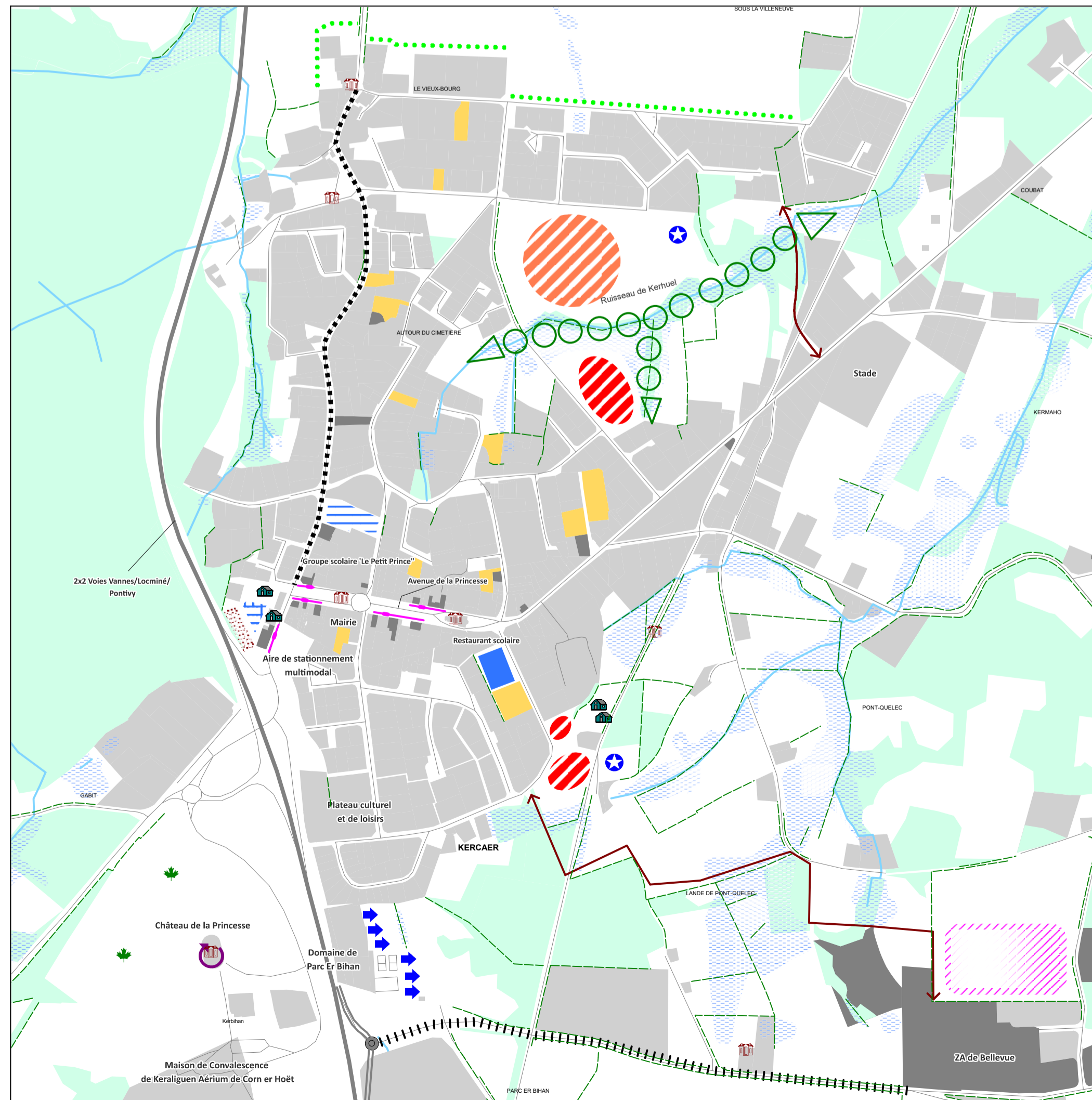
Révision du PLU -1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 29/06/2016,
complétée de la délibération du 25/01/2019
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 21/03/2019
Enquête publique du 10/12/2019 au 11/01/2020 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire :



AGGLOMERATION DE COLPO



Légende :

Un développement urbain polarisé et recentré

- 1 - Les opérations de développement à court et moyen termes
A court et moyen termes : la création de quartiers d'habitat en périphérie immédiate du centre bourg
- 2 - Le comblement des dents creuses au coeur de l'espace urbain
A court et moyen termes : la commercialisation des terrains ponctuels constructibles,
- 3 - Le comblement d'une vaste enclave naturelle au coeur de l'espace urbain à long terme et très long terme
Création d'un quartiers mixte (habitat/activités-équipements compatibles) (un projet à réfléchir dans sa globalité pour une durée dépassant 2030)
- 4 - Développer une offre en habitat spécifique
Créer des logements locatifs pour les jeunes, les seniors, ...

Permettre la réalisation de quelques changements de destination

- Changements de destination potentiellement réalisables au sein de l'espace rural

Maintenir la dynamique économique existante / Permettre son renforcement

- Favoriser le développement de la zone économique de Bellevue
- Ne pas faire obstacle au développement de certaines activités éparses
- Préserver les linéaires commerciaux
- Réserver les espaces arrières du restaurant scolaire pour son évolution ou la mise en place de nouveaux équipements publics
- ⊕ Créer un parc de stationnement
- ≡ Anticiper l'évolution du groupe scolaire
- 🌿 Création de jardins familiaux
- 🏠 Création d'un nouvel équipement épuratoire

Favoriser l'évolution des équipements de loisirs et touristiques

- ➡ Permettre une évolution du centre de vacances
- ⊕ Création d'aire de loisirs

Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstruire le réseau écologique

- 🌿 Créer une coulée verte intégrant les zones humides
- Préserver les zones humides inventoriées par le SMLS
- ⋯ Créer ou renforcer des ceintures vertes
- Protéger les grands ensembles boisés et la trame bocagère principale au titre de la Loi Paysage, des EBC (haies à préciser avec le SMLS)

Se prémunir des risques inondations

- Prévoir une protection adaptée des zones inondables

Améliorer et sécuriser les déplacements

- ↔ Créer des nouvelles liaisons douces
- ||| Aménager et élargir la voie d'accès à la ZA
- Axe à requalifier et à valoriser en voie urbaine

La protection du patrimoine architectural

- 🏠 Instauration du permis de démolir sur des éléments particuliers